

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, **mardi 28 juin 2022 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion

Siège no 1 Monsieur Francis Quirion

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux

Siège no 4 Monsieur Shawn Marier

Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-192 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2022

2022-06-193 **Considérant** qu'il est nécessaire d'amender le règlement 210-2022 pour spécifier l'affectation du fonds général à la dépense dudit règlement,

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a décrété, par le biais du règlement 210-2022 des travaux d'amélioration du rang 4 et l'affectation de la somme de 98 258\$ du solde disponible du règlement 166-2018 en vue de financer une dépense de 109 364\$;

Il est, par conséquent, proposé par monsieur Cédric Quirion appuyé par madame Karine Champagne et résolu unanimement :

Que l'article 3 du règlement numéro 210-2022 est remplacé par le suivant : Afin de financer la dépense décrétée au présent règlement, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles du règlement suivant pour une somme de 98 258\$ et affecter le montant de 11 106\$ du fonds général à la dépense.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

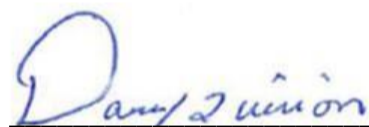
Aucune question n'a été posée

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

2022-06-194

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h30



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier